



RELAIS DES QAIS SALLANCHES

Règlement 2021

1. ORGANISATEUR

Le SPAC, Sallanches Passy Athletic Club est l'organisateur de cet événement sportif, dans le cadre des "Relais Noctures" qui se dérouleront chaque jeudi du 24 juin à la mi août dans toutes les communes du pays de Mont Blanc.

Le SPAC est une association loi 1901 parution au journal officiel le 3 novembre 1978 domiciliée au 335 chemin du Clos Nicoud 74700 SALLANCHES. Agrément DDJS : 7459131 N° FFA : 074036

Pour nous contacter, nous envoyer un mail par le formulaire de contact ou à l'adresse suivante : spac.athle@gmail.com

2. PARCOURS, DATES, HORAIRES et TARIFS

date prévue pour l'année 2021, le jeudi 24 juin

Relais des « petits » gratuit

Départ à 18h45

Enfants nés de 2013 à 2016

1 boucle 530 m par enfant

Relais des « moyens » 6€ (par équipe)

Départ à 19h00

Enfants nés de 2010 à 2012

3 boucles 530 m par enfant

Relais des « grands » 6€ (par équipe)

Départ à 19h30

Enfants nés de 2006 à 2009

4 boucles 530 m par enfant

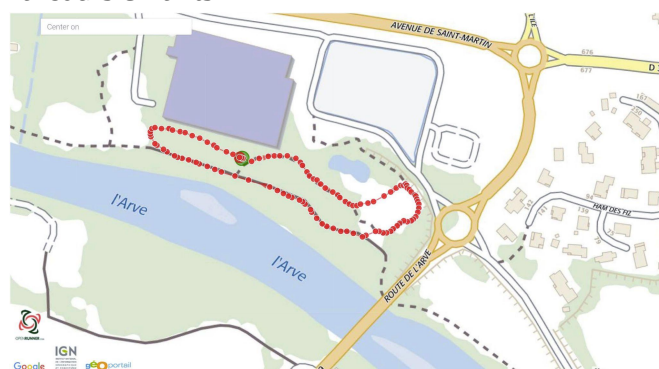
Relais adultes 10€ (par équipe)

Départ à 20h

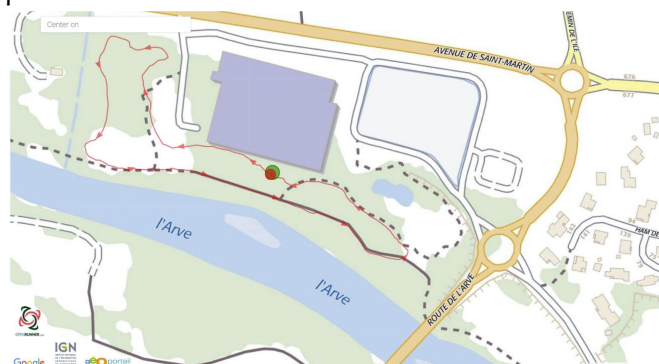
Nés en 2005 et avant

6 grandes boucles 830 m par coureur

Parcours enfants



parcours Adultes





3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Licence, Certificat, Décharges :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées); ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP); ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, sans durée définie, la trace de la licence présentée, ou la copie du certificat.

Si le participant n'est pas en possession de ces documents (licence ou certificat) il pourra remplir et signer une décharge téléchargeable sur le site internet du SPAC ou la remplir sur place lors de l'inscription

Mineurs:

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation, à fournir lors de l'inscription ou à défaut, lors du retrait des dossards. Un modèle d'autorisation parentale peut être fourni par l'organisateur au moment de l'inscription.

4. INSCRIPTION, RETRAIT DES DOSSARDS

L'inscription et le retrait du dossard se fera sur place:

- à partir de 18h pour les enfants
- à partir de 19h pour les adultes

Le premier relayeur aura un numéro de dossard impair, le second relayeur aura un numéro de dossard pair, et c'est ce dernier qui sera ramassé pour le classement à la fin de la course



RELAIS DES QUAIS SALLANCHES

Règlement 2021

5. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une responsabilité civile auprès de : AIAC Courtage, société de courtage d'assurances dont le siège social est situé 14 rue de Clichy – 75009 Paris, qui certifie que la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)- 33 Av Pierre de Coubertin 75640 PARIS CEDEX 13, a souscrit par son intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de la MAIF, contrat numéro 4121633J, ce tant pour son propre compte que pour celui des associations qui lui sont affiliées.

Le contrat, conforme aux articles L.321-1 et suivants du Code du Sport, a pour objet de couvrir les Assurés lorsque leur Responsabilité Civile est mise en cause et/ou engagée dans le cadre de leurs activités.

De plus l'organisateur a souscrit en plus une EXTENSION INDIVIDUELLE ACCIDENT POUR LES PARTICIPANTS NON LICENCIÉS auprès du même organisme. Le document a été transmis à la commune de Sallanches qui nous accueille. Il couvre à plus ou moins 20%, 200 participants

6. RÈGLES SPORTIVES

Généralités

La course de relais doit se dérouler dans un bon esprit de camaraderie et de sportivité. Il n'y a pas de chronométrage, mais un classement par ordre d'arrivée départagera les coureurs

Mesures Covid 19

Si un symptôme évocateur de la covid-19 devait survenir avant la course, merci de ne pas vous rendre sur l'évènement.

Règles appliquées sur l'ensemble de l'évènement :

- Bénévole/Personnel présents sur zone pour rappel et respect des règles sanitaires de sécurité.
- Signalétique rappelant les règles et bons comportements à adopter sur site.
- Gel hydroalcoolique à disposition.
- Port du masque obligatoire pour spectateurs, bénévoles, et coureurs dans toutes les zones sur lesquelles l'évènement se déroule (sauf coureurs en course, sur le parcours et en zone de ravitaillement).
- Aucune personne ne sera autorisée sur la zone de départ et relais, ainsi que sur la zone de ravitaillement . Seuls les bénévoles chargés de pointer les relayeurs, ceux qui seront chargés du ravitaillement et le speaker pourront s'y rendre avec le masque



RELAIS DES QUAIS SALLANCHES

Règlement 2021

Retrait des dossards :

- Port du masque obligatoire.
- Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée et à la sortie car les inscriptions se font sur place.
- Matérialisation d'un circuit à sens unique et marquage au sol pour le respect de la distanciation d'1 mètre

Départ :

- Un briefing sera réalisé avant la course lorsque les concurrents seront placés chacun dans la zone de départ.
- Le port du masque sera obligatoire pour les coureurs jusqu'à ce qu'ils soient placés sur les emplacements marqués au sol dans la zone de départ.
- Zone de départ matérialisés par des barrières et de la rubalise.
- Respect de la distance d'1 mètre dans les sas de départ.
- Gel hydroalcoolique à disposition avant l'entrée dans les sas de départ, sur les ravitaillements et à l'arrivée.
- Port du masque n'étant plus obligatoire à l'extérieur, il est vivement conseillé de le porter sur des rassemblements, notamment autour de la zone de relais. Il est demandé aux spectateurs de se placer sur tout le parcours pour encourager les coureurs.

Ravitaillements :

- Port du masque obligatoire pour les bénévoles
- GOBELET PERSONNEL OBLIGATOIRE, il sera possible de se réapprovisionner en eau
- Les coureurs ne sont pas obligés de porter le masque dans la zone de ravitaillement, mais ils doivent garder les distances durant toute la durée du ravitaillement.
- Self-service interdit pour les coureurs. Le service sera réalisé par les bénévoles.
- Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée et à la sortie.

Après course :

- Le port du masque reste obligatoire dans le bâtiment.
- Il y aura un repas coureur après la course offert par le Camp de base Café. Les coureurs et accompagnants devront porter le masque le temps d'aller se servir au snack dans le bâtiment (service fait par l'organisation), le masque pourra être enlevé une fois assis à table pour manger. Garder une distance d'un mètre entre chaque personne. Il en sera de même pour les consommations ...
- Podiums réalisés en respectant la distanciation dans le parc autour du bâtiment pour toutes les catégories
- Aucun contact ne sera possible pour saluer les lauréats (serrage de main, accolade, ...).



RELAIS DES QUAIS SALLANCHES

Règlement 2021

7. CLASSEMENT et RÉCOMPENSES

Seront récompensés les 3 premiers binomes Homme, Femme et Mixte chez les adultes ainsi que les derniers de la course.

Chez les jeunes, pour les 3 relais seront récompensés les 3 premiers binômes Fille , Garçon et mixte.

8. REGLES DE SECURITE

Les participants sont les premiers responsables de leur propre sécurité. Chaque concurrent s'engage à:

Respecter les règles de course données lors du départ, Suivre le balisage (marquage au sol, flèches, rubalise ...),

Ne rien jeter (matériel ou déchet) sur le parcours sauf lieux prévus à cet effet, Prévenir signaleurs/bénévoles en cas du moindre souci (malaise ...),

Porter assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, jusqu'à l'arrivée des secours.

Des signaleurs seront positionnés aux intersections ou traversées de route. Ils seront également en possession du N° de téléphone du PC. Les bénévoles seront sensibilisés sur les secours. Les signaleurs seront équipés d'un gilet jaune SIGNALEUR.

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour la sécurité des concurrents. Ou d'annuler la course de relais !

9. DROITS À L' IMAGE

Du fait de son engagement aux Relais des Quais, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ ou publicitaires.